

Demandez à l'Ombudsman



Réponses pour les enfants et les jeunes pris-e-s en charge

UNITÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES
1-800-263-2841
www.ombudsman.on.ca



Pourquoi appeler l'Ombudsman?

As-tu l'impression de ne pas être écouté, de ne pas être traité équitablement ou de ne pas avoir personne sur qui compter ?

L'Unité des enfants et des jeunes du bureau de l'Ombudsman peut t'aider. Nous pouvons recevoir des plaintes de toute jeune personne prise en charge.

Contacte-nous au **1-800-263-2841**,
cy-ej@ombudsman.on.ca ou utilise
le formulaire dans notre site web à
www.ombudsman.on.ca.

- Nous t'écouterons, nous répondrons à tes questions et nous veillerons à ce qu'on te traite équitablement.
- Nous pouvons aussi te renseigner sur tes droits et te mettre en contact avec des personnes qui peuvent t'aider.
- C'est ton droit de communiquer avec nous. Nous pouvons t'aider en anglais et en français et en beaucoup d'autres langues.
- Les adultes, y compris parents, tuteurs ou fournisseurs de services, peuvent aussi déposer une plainte auprès de l'Ombudsman.

Est-ce que je m'attire des ennuis si je porte plainte?

Non, tout le monde a le droit d'appeler le bureau de l'Ombudsman.

Tu as le droit de communiquer avec nous en privé et sans délai. Si tu as des problèmes, fais-nous-en part par téléphone, par courriel ou en personne.

Que peut faire l'Ombudsman?

Nous assistons les personnes qui portent plainte contre un organisme du gouvernement de l'Ontario.

Ces organismes sont les sociétés d'aide à l'enfance, les familles d'accueil et les foyers de groupe, les centres de traitement en santé mentale et les établissements de détention pour adolescents. Nous pouvons aussi recevoir des plaintes au sujet des conseils scolaires, des collèges, des universités, des services sociaux et d'un grand nombre d'autres questions.

Les fonctionnaires du gouvernement sont tenus de répondre aux questions de l'Ombudsman et de coopérer à ses enquêtes.

Quels sont mes droits pendant ma prise en charge?

Tu as le droit d'être en sécurité, d'être entendu et de prendre part à toutes les décisions qui te concernent.

Tu as beaucoup d'autres droits que nous pouvons t'expliquer lorsque tu communique avec nous.

Pour mieux connaître tes droits et comment l'Ombudsman peut t'aider, consulte la section « Enfants et Jeunes » sur notre site web.

Contacte-nous :
1-800-263-2841

cy-ej@ombudsman.on.ca
www.ombudsman.on.ca

Trouve-nous sur les
médias sociaux :

Facebook : OntarioOmbudsman
Twitter : @Ont_OmbudsmanFR
Instagram: ontombuds